

Contribution du CIRENA au débat public

Contre la réalisation de toute nouvelle infrastructure autoroutière en Ile-de-France

Les villes concernées par le passage éventuel de l'A 104, tous tracés confondus, sont déjà saturées de pollutions d'origines diverses :

- celles émises par le trafic automobile sur les voies routières existantes (de l'A 13 à l'A 15 en passant par la RN 184 etc.);
- celles émanant de la station d'épuration d'Achères (Seine-Aval) ;
- celles générées par le passage de la véritable autoroute du ciel qui, de manière progressive et sans aucune concertation ni des populations ni des élus a été tracées au dessus de nos têtes depuis 1996.

D'Orgeval à Méry sur Oise, de Saint Germain en Laye à Triel, notre région est survolée quotidiennement par des centaines d'aéronefs à destination ou en provenance de Roissy Charles de Gaulle mais aussi du Bourget et d'autre plateforme plus secondaires.

Ainsi et à titre de preuve : le 29 août 2005, des relevés effectués dans le cadre d'une étude réalisée par le cabinet ACOUPHEN à la demande de la municipalité de Conflans ont montré qu'un logement situé sur le Plateau du Moulin à Conflans a été survolée 324 fois par des aéronefs, dont 51 fois entre 22 heures et 6 heures. Ajouté à cela le passage d'une trentaine d'aéronefs en directions d'autres plateformes, cela signifie qu'un habitant de Conflans peut être survolé plus de 350 fois en 24 heures.

Pour beaucoup, la principale nuisance générée par le transport aérien est le bruit. C'est une nuisance fondamentale qui atteint la personne au plus profond d'elle même et qui a des conséquences sanitaires

importantes. La répétition des survols à basses altitudes, de jours comme de nuits use les nerfs et la santé.

Mais le bruit est loin d'être la seule nuisance générée par le trafic aérien.

Moins visible mais tout aussi réelle et bien plus importante qu'on peut l'imaginer, la pollution chimique émise par les aéronefs constitue aussi un véritable danger pour la santé publique.

Voici ce que dit AIR PARIF , organisme chargé de surveiller la qualité de l'air en Ile de France dans son dossier consacré à l'inventaire des émissions polluantes:

« A lui seul le trafic aérien de Roissy émet des tonnages d'oxyde d'azote et d'hydrocarbures comparables à ceux générés par le trafic routier du Boulevard périphérique. »

L'équivalent d'un boulevard périphérique passe chaque jour au dessus de nos villes !

Un chiffre cité également par AIR PARIF: avec 1450 mouvements chaque jour, les émissions d'oxyde d'azote de Roissy représenteraient plus de 400 000 voitures parcourant 25 km au dessus de nos têtes.

Nos villes sont donc déjà sinistrées par le passage d'une autoroute: l'autoroute du ciel dont le trafic est actuellement de 525 000 mouvements annuels. Et ce n'est qu'un début, puisque l'Etat a mis en chantier la révision du Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Roissy dans la perspective d'une augmentation du trafic à 680 000 mouvements annuels à l'horizon 2025. L'ACNUSA a d'ores et déjà prévu que le trafic de Roissy Charles de Gaulles pouvait culminer à 750 000 mouvements.

Dioxyde d'azote, composés organiques volatils, particules fines, dioxyde de soufre, ozone, métaux lourds... voilà ce que crachent dans nos poumons les centaines d'aéronefs survolant la région, notamment dans leurs phases d'atterrissages et de décollage qui nous concernent le plus.

Tous ces produits ont des effets détonants. Véritables poisons du ciel, ainsi que les a nommés Sébastien Trollé dans un ouvrage de référence, ils participent au réchauffement climatique ou et ont des effets directs sur la santé: effets cancérigènes ou mutagènes; augmentation des risque d'allergie, d'asthme, de bronchites chroniques, d'infarctus etc.

L'OMS estime que chaque année, 3 millions de personnes dans le monde meurent sous l'effet de la pollution atmosphérique ».

Nous nous sentons évidemment directement concernés par ces chiffres, nous autres Franciliens.

Rappelons nous la canicule de 2003 : 15 000 morts à l'échelle du pays.

130 % de surmortalité en Ile de France, « seulement » 60 % au niveau national.

Seule la pollution atmosphérique chronique que connaît notre région peut expliquer une telle différence.

Rien ne dit que ce que nous avons connu en 2003 ne va pas se reproduire en 2006. Il ne semble pas que les bonnes leçons aient été tirées de cet épisode tragique : pour preuve, la volonté affichée de l'Etat de réaliser l'A 104, en pleine zone urbaine, comme si rien ne s'était passé en 2003.

Et pourtant : la qualité de l'air en Ile de France continue de se dégrader et il n'est pas nécessaire d'être grand clerc pour prévoir que les pics de pollutions continueront l'été prochain à succéder aux pics de pollution.

Seule la DRIRE peut, sans rire, et pour vendre l'A 104, promettre l'amélioration de la qualité de l'air malgré l'augmentation du trafic.

Une des revendications principales du CIRENA est le plafonnement du nombre de mouvements sur Roissy à 500 000 dans un premier temps.

Ce plafonnement permettra de réduire les nuisances sonores, notamment la nuit puisqu'il rendra possible un couvre feu sur la plate-forme de Roissy CDG.

Il permettra aussi une diminution globale de la pollution atmosphérique en Ile de France.

Toutes les études scientifiques et médicales le montrent : la santé publique exige que le niveau quotidien de pollution diminue. Il est évident que ce n'est pas en traçant un tronçon d'autoroute supplémentaire qu'on y parviendra.

En conséquence, et afin d'éviter que les conditions sanitaires et environnementales que connaissent les populations du Nord-ouest francilien ne se dégradent encore un peu plus, le CIRENA se prononce contre la réalisation de toute nouvelle infrastructure autoroutière en Ile de France.

Pour le CIRENA.
Le Président :
Jean-François MICHEL.

cirenaidf@free.fr